



Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 071-217104637-20260209-2026001-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 09 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf février à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire,

Étaient absents excusés :

RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 03/02/2026

OBJET : DELIBERATION

Relative à la désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame LAMBOROT Cécile comme secrétaire de séance.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 09 février 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT